

SIMPLIFICATION :

30 organisations (Syndicat des avocats, Syndicat de la magistrature, Confédération paysanne, [Fne](#), Lpo, Greenpeace France, Notre Affaire à tous, Bloom, Réseau Sortir du nucléaire, etc.) déposent deux recours devant le Conseil d'État le 19 juin 2026. Il s'agit d'annuler le décret du 21/04/2026 qui, sous prétexte de simplifications, vise à entraver les recours en justice des associations contre des projets polluants et destructeurs.

L'ADEME, L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Le Hérisson de juin rappelait les menaces qui pesaient sur l'Ademe. Le gouvernement a retiré le projet de loi fragilisant l'Ademe. Merci notamment aux pétitionnaires.

PÊCHE :

Plus d'un tiers des stocks mondiaux de poissons est surexploité. 63 % pour la Méditerranée (FAO). La moitié du poisson débarqué en France provient de la surpêche (Ifremer).

ZFE :

Que devient-elle ? Voir [dernier bulletin](#) N°113 de l'association [Toulon Var Déplacements](#).

DÉCHETS :

En 2024, la quantité d'e-déchets augmente cinq fois plus vite que leur recyclage. Moins d'un quart des 62 millions de tonnes de déchets électriques électroniques produits annuellement sont correctement collectés et recyclés. [Programme des Nations unies pour l'environnement](#)

DES DROITS POUR LA NATURE ?

Aujourd'hui, la « nature », on ne lui demande ni son avis, ni son accord. Une [proposition de loi](#) vise à reconnaître des droits au fleuve Loire. Déjà d'autres entités naturelles sont reconnues juridiquement : des fleuves au Canada, en Nouvelle Zélande, une lagune en Espagne. En Allemagne, les droits de la nature sont reconnus, s'appuyant sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, de manière à étendre la protection au-delà des êtres humains pour inclure les « personnes écologiques ». Ainsi, face à l'aggravation de la crise écologique, des « personnes écologiques » pourront se défendre. La Méditerranée aurait aussi tout intérêt à être reconnue comme personnalité juridique. Sans oublier l'Arc et l'association [Arc Fleuve vivant](#).

CLIMATISATION :

Dans son [6ème rapport](#), le Giec écrit que « la climatisation peut réduire les risques individuels, mais est inadaptée à l'échelle de la société ». Et « peut constituer une inadaptation en raison de sa forte consommation d'énergie et des émissions de chaleur qu'elle génère, en particulier dans les villes à forte densité de population ».

LOGEMENT :

Tout en étant soucieuse des impacts environnementaux, Fne soutient la construction de résidences principales en réponse aux besoins effectifs des habitants, et non pour offrir des bonus fiscaux ou pour faciliter indirectement les résidences secondaires ou les locations meublées type Airbnb, voire dans les zones peu tendues la vacance. Fne est également attachée au développement de la mixité sociale dans les programmes immobiliers et entre les quartiers, au sein des communes visées depuis 25 ans par la loi SRU, aussi bien qu'avec leurs voisines au sein d'un même territoire. [Fne Paca](#)

BIO DANS LES CANTINES :

La loi [Égalim](#) oblige depuis 2022 à proposer au moins 20 % d'aliments bio. Aujourd'hui, on en est à moins de 7 %. Dommage pour l'agriculture bio et pour la santé des consommateurs. Voir [macantine.bio](#).

INCENDIES :

Sauvons nos forêts, mardi 15/09 à 21h sur France Tv et France 2. Avec [Fne](#) et l'Ofb,

